CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud du jeudi 14 décembre 2023 à 20h Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. PV de la séance du 12 octobre 2023.
5. Dépôt du préavis municipal N° 14/2023 : Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 126'720.-. Nomination des commissions des finances et ad hoc.
6. Budget 2024. Rapport de la Commission des finances et vote.
7. Communications des délégués aux associations.
8. Divers et propositions individuelles.

1. Appel.

Il est constaté la présence de 28 conseillers/ères sur un total de 45.

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, R. Badoud, S. Bürer, B. Cheval, A. Di Tullio Maghe, J. Evershed, E. Félix, R. Gagneux, A. Jacot-Descombes, D. La Gioia, S. Lemercier, A. Margonis, B. Pasche, C. Pasche, F. Péry Meylan, G. Strobino & L. Vouros.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente propose l'ajout d'un point dans l'ordre du jour : le dépôt du préavis 14/2023 : Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 126'720.-

Nomination des commissions des finances et ad hoc.

- **Vote** : L'ajout est accepté par 25 oui et 2 abstentions.

Elle informe le Conseil de la visite de la préfète Madame Chantal Turin, laquelle a souligné l'excellente tenue des documents par la secrétaire du Conseil. Mme Turin a également remarqué le taux important d'absentéisme des membres du Conseil. Elle a demandé à la Présidente de rappeler le devoir des élus qu'elle enjoint à noter les dates des séances et tout mettre en œuvre afin d'y être présents.

Elle lit ensuite le courrier de démission de Monsieur Pierre-Alain Rotzetta, Municipal, ce dernier ayant levé la confidentialité de sa missive.

Elle informe l'assemblée que l'élection complémentaire municipale et celle de 12 conseillers/ères suppléants/es aura lieu le 3 mars, le même temps que les votations fédérales.

Elle salue la présence de Madame Fabienne Gerber, boursière communale, et demande aux conseillers/ères de voter pour qu'elle puisse prendre la parole au point 5, budget 2024.

- **Vote** : Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité que Mme Fabienne Gerber puisse prendre la parole concernant le budget 2024.

Elle invite les membres de la Municipalité à donner leurs communications.

3. Communications de la Municipalité.

S. Pécoud, Syndic :

- Remerciements au nom de la Municipalité à P-A. Rotzetta pour la qualité de son travail et tout ce qu'il a accompli en peu de temps.
- Elections complémentaires : réception des candidatures du 11 au 22 janvier inclus pour un/e nouveau/elle municipal/e ET 12 conseillers/ères suppléant/es.
- Information pour le/la nouveau/elle municipal/e : la charge de travail est de 40% voire 50% avec les soirées des séances. Il faudrait être souple et « d'accord de ne pas être d'accord ».

N. Beck, Municipal :

- Consultation populaire du 22 octobre relative à une antenne de télécommunication : 65% de participation, avec 422 NON et 207 OUI. Les résultats sont affichés au pilier public.

J. Oldacre, Municipal :

- Police des constructions : l'externalisation est satisfaisante, le nouveau prestataire est beaucoup plus réactif et permet à la Municipalité de mieux suivre les projets.

Par conséquent, la Municipalité va dénoncer le contrat avec le STI ; durant l'année de préavis de dédit, le STI va continuer à traiter certains dossiers.

- PaCom : Le Canton demande à la Commune de dézoner. La Municipalité a rendez-vous avec le bureau d'urbanisme la semaine suivant ce Conseil.
- Panneaux solaires : seuls les panneaux sur les toits sont acceptés, la pose au sol doit attendre le règlement de la nouvelle loi sur l'énergie.
- Epicerie : la Municipalité est à la recherche de candidats pour sa reprise.
- Accueil de l'enfance : pour pallier le manque de places, le Canton demande au réseau des Toblerones d'augmenter sa capacité d'accueil. L'idée est d'utiliser les capacités existantes. Avec les nouvelles ouvertures à Gland, le réseau attendra le pourcentage demandé. Selon une étude lancée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), dans 85% des ménages, les 2 parents travaillent.

S. Humbert, Municipal :

- Places de parking : une augmentation du nombre de véhicules au village a été constatée ainsi que le manque de places de stationnement de certains bâtiments. En conséquence, les places à la Route des Montagnes ont été différenciées par marquage. Les places « visiteurs » ne sont pas pour les habitants, lesquels peuvent contacter la Municipalité s'ils ont besoin de places de parking afin de louer une place « privée ».
- Voirie : le personnel utilise le hangar de la parcelle 455 pour le stockage du matériel de déneigement.
- Déneigement : le consortium Cédric Renaud et Christophe Pécoud reprend le déneigement du village auparavant effectué par l'entreprise Pécoud Sàrl. Remerciements à l'entreprise Pécoud pour les services rendus toutes ces années et à la nouvelle équipe pour sa mise à disposition du village.
- Le trottoir de Curtils (est) : si tout va bien, la mise à l'enquête sera effectuée durant le premier semestre de 2024.
- Forêt : La présentation du garde forestier Maxime Schumacher du 22 novembre est disponible sur le site web de la Commune. Elle a également été envoyée à tous les membres du Conseil par voie électronique.
- Route des Montagnes : il est à rappeler sa fermeture au trafic automobile du 1er janvier au 31 mars. Les forestiers disposent bien entendu d'une dérogation.
- Chenevières : Le projet de rénovation du toit du chalet des Chenevières avance. Les capacités de stockage d'eau seront augmentées en prévision des sécheresses plus longues en été. Visite avec les amodiateurs qui ont confirmé leur soutien, devis final arrivé, Le préavis sera déposé courant 2024.

4. PV de la séance du 12 octobre 2023.

La lecture n'est pas demandée.

Page 4, point 6, milieu de la page, G.-A. Suter rectifie son intervention, au lieu de : « … en vue des projets de la Commune et la dette de la salle de gym à rembourser. », la phrase devient : « … en vue des projets de la Commune et *du plan d'investissement de la commune.* »

- **Vote** : La rectification est acceptée par 25 oui et 2 abstentions.

Page 6, point 10, pénultième paragraphe, Th. Pasquier complète son intervention, la phrase devient : « Th. Pasquier a appris, lors de la séance d'information publique sur le PACom, que la Municipalité avait demandé le classement de la petite parcelle « héritage Christinet » en zone d'utilité publique. »

- **Vote** : La modification est acceptée par 23 oui et 4 abstentions.

Page 6, point 10, antépénultième paragraphe, le Syndic propose une précision de son intervention. La phrase devient : « … selon les lois, *prioritairement, l'eau de pluie doit être infiltrée dans le sol et si impossibilité, elle doit être introduite* dans les collecteurs. »

- **Vote** : La précision est acceptée par 26 oui et 1 abstention.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV ainsi amendé au vote.

- **Vote** : Le PV tel qu'amendé est accepté par 26 oui et 1 abstention.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M Gétaz pour leur relecture. Elle passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Dépôt du préavis municipal N° 14/2023 : Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 126'720.-. Nomination des commissions des finances et ad hoc.

La Présidente passe la parole à J. Oldacre pour la présentation de ce préavis.

Le préavis municipal est déposé. La CoFin est nommée.

Sont élus à l'unanimité membres de la Commission ad hoc : Mmes et MM D. Rochat, A. Pécoud, D. Renaud, A. Owen, et C-L. Mégard Mutezintare.

6. Budget 2024. Rapport de la Commission des finances et vote.

La Présidente propose de procéder comme à l'accoutumée :

- Présentation du budget par le Syndic,
- Lecture du rapport de la Commission des finances sans les commentaires,
- Lecture du budget chapitre par chapitre (les pages blanches) avec la lecture des commentaires et remarques de la Commission des finances,
- Vote au fur et à mesure des amendements déposés par écrit munis du numéro de compte et du libellé,
- Présentation par la Municipalité du Plan d'investissement (sans vote)
- Vote final du budget.

Elle précise que la Municipalité n'a pas l'obligation de dépenser tout le budget voté et soumet cette façon de faire au vote. Elle rappelle à l'assemblée que les amendements par écrit sont à déposer sur le bureau.

- **Vote** : Cette façon de faire est acceptée à l'unanimité.

Elle passe la parole au Syndic pour présenter le budget.

Le Syndic remercie la Présidente. Il rappelle à l'assemblée que ceci est un budget de fonctionnement et que les dépenses relatives aux projets et investissements sont votées séparément par préavis. L'étude ce soir est le moment pour le Conseil d'ajouter ou d'enlever certaines dépenses. Il ajoute que ce budget a été plus ambitieux sur les dépenses et plus réaliste sur les entrées, on est tourné vers les années à venir. En outre, il y a beaucoup d'ajustements à réaliser.

La Présidente remercie le Syndic pour ces explications et passe la parole au rapporteur de la CoFin.

Ch. Sudan lit les généralités, continue avec les remarques globales et la conclusion sans les commentaires.

La Présidente remercie Ch. Sudan et ouvre la discussion en passant en revue le budget chapitre par chapitre.

Chapitre 1 Administration générale

D. Renaud remarque que tous les comptes *xxx.3091* sont de formation professionnelle, il les a additionnés et a trouvé une forte augmentation, i.e., de CHF 13'000.- en 2023 à CHF 39'900.- pour 2024. Il aimerait savoir si toutes ces formations sont nécessaires, si des clauses lient les employés qui les ont suivies à un certain temps de service et si la formation est comptée comme temps de travail.

Le Syndic répond que tous les employés suivront de la formation en citant par exemple que la Commune doit se préparer pour le MCH 2. Il explique qu'auparavant, la formation était comptabilisée sous administration. A présent, elle est clairement libellée dans les comptes. Les employés sont défrayés en temps de travail. Les municipaux les notent dans les vacations. Ces formations sont toujours en lien avec le travail dans la Commune.

D. Rochat demande s'il y a un cadre formel pour la formation continue.

N. Beck explique que grâce aux entretiens annuels, des éléments ont été pris en compte, des besoins ont pu être identifiés et budgétisés. Il admet qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de politique claire à ce sujet mais que les conditions ne sont pas les mêmes selon la durée de la formation.

Ch. Sudan lit le commentaire sur le compte *102.3002.00 Vacation municipalité*.

D. Renaud remarque que les vacations ne changent pas mais les cotisations ont diminué.

F. Gerber, boursière, explique que c'est grâce à la franchise AVS car des retraités figurent parmi les cotisants.

G.-A. Suter demande des précisions au sujet du compte *140.3185.00 honoraires & frais de litiges* et se souvient que N. Beck avait dit que les frais de litige allaient baisser.

N. Beck nie avoir parlé de diminution de ces frais, bien au contraire, malheureusement la Municipalité est confrontée à de plus en plus de dossiers divers. Il cite par exemple les possibles désaccords futurs sur PACom.

D. Renaud remarque que le compte *420.3185.00 honoraires & prestations de service* est justement pour les questions sur le PACom.

Le Syndic acquiesce que le compte *420.3185.00* est effectivement pour les cas concernant le PACom. Il explique que dès que la Municipalité émet un avis, il y a un recours et que le compte *140.3185.00* est pour tous les cas concernant l'administration.

G.-A. Suter demande si un préavis doit être déposé si ces montants sont dépassés.

M. Pécoud rappelle la pratique courante : le Conseil communal prend acte des comptes et si le montant est supérieur, un préavis doit être présenté.

G.-A. Suter pense qu'il est plus judicieux de faire un préavis, le budget ayant doublé. Il présente un amendement : Compte 140.3185 *honoraires & prestations de service* : diminution de CHF 20'000 du budget.

D. Rochat, membre de la commission des recours, signale que les dépenses ne sont pas prévisibles.

Ch. Clerc rappelle que le Conseil a accordé à la Municipalité la compétence de CHF 20'000.- par cas.

W. Leuba précise à ces collègues que le budget est une enveloppe.

G.-A. Suter retire son intention de déposer l'amendement après ces éclaircissements.

Ch. Sudan lit le commentaire sur le compte *110.3170 Réceptions et manifestations.*

D. Renaud, au sujet de ce compte, demande quelle est la valeur des primes.

Le Syndic répond que les montants vont de CHF 1'500.- à CHF 2'000.- cette année.

K. Michalak Arpin demande des renseignements sur le compte *110.3520.00 Indemnisation pour coûts de transports.*

Le Syndic répond que c'est une facture imposée.

D. Rochat souhaite savoir s'il s'agit de la participation aux transports publics.

J. Oldacre confirme qu'il s'agit de la participation au déficit des transports publics.

Th. Pasquier demande si la Commune a reçu la facture 2023 et si le déficit est progressif.

F. Gerber, boursière, répond que le déficit est effectivement progressif.

D. Rochat souhaite en connaitre la raison.

J. Oldacre explique que le nombre de courses de bus a augmenté par conséquent le déficit aussi.

M. Pécoud, en examinant les comptes par « nature » comme expliqué par B. Fevry, constate que l'augmentation des comptes 3180 se monte à CHF 420'000.- par rapport au budget 2023. Il est étonné que la CoFin n'ait pas fait de commentaire. K. Michalak Arpin a relevé la même chose.

J. Oldacre informe l'assemblée qu'une partie des comptes 3180 est remboursée. Il cite par exemple celui de la Police des constructions, le remboursement se monte à env. CHF 85'000.- Il ajoute que la Municipalité se donne les moyens d'avancer.

Le Syndic complète l'information en disant qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas, le diagnostic n'est pas terminé et il faut des solutions pour palier la désorganisation actuelle.

Toujours au sujet des comptes 3180, Th. Pasquier souhaite savoir quelles sont les études du 140.3148.00 Honoraires & prestations de service – Etudes préalables.

S. Humbert explique que le PECC (Plan Energie Climat Communal) est un projet qui dure 4 ans, il s'agit des honoraires du bureau pour identifier l'empreinte carbone du village, le suivi, etc. Avec la subvention, le coût final pour Le Vaud est de CHF 7'000.- Il est à préciser que les CHF 20'000.- s'ajoute aux CHF 30'000.- du budget PECC de l'année passée car ce montant n'a pas été dépensé.

N. Beck ajoute que, pour des questions de calendrier, on n'a pas dépensé le budget pour le PECC. Par contre, des dépenses ont été faites pour le TIC (technologie informatique et communication).

K. Michalak Arpin demande la raison de l'augmentation du compte *160.3140.00 Aménagement, entretien*.

Ch. Sudan répond que c'est pour l'aménagement du sentier des 3 villages.

Ch. Clerc commente que dans le cadre du soutien au tourisme, la Commune cotise à Région de Nyon, mais les réalisations sont en bas. Il demande si cette entité paie des réalisations ici en haut.

E. Epple, délégué à Région de Nyon, répond que la Commune n'a pas fait de demande.

J. Oldacre répond par l'affirmative, le compte *160.4360.00 Remboursement des* tiers montre que le FRET (Fonds régional d'équipement touristique) participe à hauteur de CHF 5'000.- pour le sentier des 3 villages.

M. Pécoud voulait savoir ce qu'est ce sentier.

S. Humbert avait fait une présentation lors d'un précédent conseil. C'est une sorte de parcours vita en plus modeste mais avec des informations. L'AGFORS coordonne pour

les 3 villages, i.e., Bassins-Le Vaud-Marchissy. Le coût est de CHF 36'000.- par village, avec CHF 5'000.- de soutien du FRET par village.

S. Meylan s'étonne que ce sentier figure dans le budget mais il n'y a pas de préavis.

S. Humbert explique que le budget présente les dépenses pour l'année à venir. Or, le Canton préfère faire le parcours d'abord et les aménagements après. Il ajoute que la marge de manœuvre d'une commission est plus limitée quand il s'agit d'un projet avec plusieurs villages.

A. Pécoud demande si l'entretien est facturé chaque année et s'il existe un contrat avec l'AGFORS.

S. Humbert répond qu'il a fait une présentation au Conseil de ce sentier et l'AGFORS a été mandaté.

D. Renaud se souvient de la présentation, en plus, les explications sont dans les pages bleues. Il trouve qu'il serait exagéré de faire un préavis pour cela.

G.-A. Suter remarque un manque de transparence et aurait aimé un lien entre la présentation et le budget.

F. Gerber explique que dans l'optique MCH 2, il faut optimiser.

G.-A. Suter remarque que le budget du compte *190.3182.00 Honoraires et prestations de service* est passé de CHF 27'000.- en 2023 à CHF 90'000.- pour 2024.

N. Beck explique que ce compte est apparu l'an dernier quand l'étude était en cours de réalisation. Le verdict : matériel mal utilisé, désorganisation informatique, absence de formation continue. Le prestataire propose une optimisation du matériel actuel sans qu'il y ait besoin d'une personne pour faire le suivi. Il ajoute que si le Conseil le préfère, la Municipalité peut présenter un préavis, mais le temps presse.

Chapitre 2 Finances

Ch. Sudan lit les commentaires sur le compte *210.4221.00 Intérêts moratoires.*

Th. Pasquier note que les 7,2% dans les remarques générales est juste.

S. Meylan remarque qu'il n'y a rien dans le compte *210.3302.00 Diminution provision débiteur douteux/bouclement impôts.*

F. Gerber le prie de regarder le compte *210.4090.01 Diminution provision débiteur douteux* et explique que les contentieux sont suivis par l'ACI. La Commune reçoit entre janvier et février les chiffres de l'Etat et inscrit la différence dans le budget.

Ch. Sudan lit les commentaires sur le compte *220.4515.00 Revenus fonds de péréquation.*

Chapitre 3 Domaines et bâtiments.

Th. Pasquier demande, en lien avec le compte *320.4516 Subventions diverses,* si le coût de la réfection des pistes de débardage revient à CHF 30'000.- environ.

Ch. Sudan le confirme.

S. Humbert explique que les pistes côté Le Vaud sont gravement abimées avec des ornières partout ; elles n'ont pas été entretenues et requièrent de l'entretien lourd. Par contre, on peut constater que les pistes côté Bassins sont lisses. Les frais sont partagés, le sentier des 3 villages passe par là, au-dessus du centre du tri.

G.-A. Suter demande, au sujet du compte *350.3124 Achat et consommation de combustibles,* si la consommation a diminué.

F. Gerber explique que le budget de ce compte est basé sur le contrôle que P.-A. Rotzetta avait effectué avec les employés.

G.-A. Suter demande, concernant le compte *350.3140 Entretien du centre scolaire,* s'il y a diminution de l'entretien.

N. Beck répond que le projet a été étudié par P.-A. Rotzetta. Lui parti, on ne peut pas répondre.

W. Leuba demande, pour le compte *351.4271.00 Locations scolaires,* la raison de cette diminution.

N. Beck répond que l'EPA (Ecole protestante d'Altitude) exploitait la salle de gym mais a cessé de le faire.

K. Michalak Arpin demande des informations sur le compte *351.3180.00 Honoraires et prestations de services*.

Ch. Sudan répond qu'il s'agit d'une adaptation d'indice de l'ECA.

M. Pécoud demande des informations sur l'augmentation du compte *353.3140.00 Entretien des bâtiments*.

Ch. Sudan explique que la crèche doit se mettre aux normes après la visite de l'ECA.

N. Beck et J. Oldacre donnent une information plus détaillée. L'ECA, après la visite, a émis un avis non-contraignant de remise aux normes du canal de la cheminée. L'AJE a ensuite annoncé que nous devrions fermer une partie de la crèche si cela n'était pas fait. Ce qui est incompréhensible, c'est que l'ECA est passé en 2015, le canal de la cheminée n'était surement déjà pas aux normes à cette époque-là. Ch. Sudan lit le commentaire sur le compte *354.3010.00 Conciergerie*.

G.-A. Suter demande, au sujet du compte *354.3110.00 Achat mobilier et matériel,* la raison de l'achat d'un nouveau tapis de sol.

Le Syndic explique que le tapis actuel est prêté par la ville de Gland et que la Commune aimerait en avoir un.

Th. Pasquier ajoute que les employés peuvent dérouler rapidement ce tapis mais il ne couvre pas la totalité de la salle. Il est arrivé aussi que nous n'ayons plus de tapis car Gland en avait besoin et l'avait récupéré, raisons pour lesquelles il serait bien d'en avoir un à nous.

Chapitre 4 Travaux

Ch. Sudan lit les commentaires sur le compte *410.3180.00 Honoraires et prestations de services, frais d'annonces.*

Th. Pasquier, au sujet de ce compte, remarque que jusqu'à l'année passée, les études figuraient dans d'autres comptes. Il demande si les études seront amorties dans un autre compte.

S. Humbert répond que c'est par transparence que les études figurent dans ce compte.

Le Syndic ajoute que les études préliminaires sont prises dans le budget.

S. Meylan demande si ces études sont celles qui permettent le lancement d'un préavis.

Le Syndic répond que dans l'ordre, il y a d'abord l'étude préliminaire, l'étude puis la réalisation.

M. Pécoud remarque que l'étude « Vy-Neuve » existe déjà et demande pourquoi on refait une étude.

S. Humbert répond que des mises à jour par rapport à l'évolution seront nécessaires, il doute que l'on puisse reprendre l'étude telle quelle.

K. Michalak Arpin souhaite les détails du compte *430.3110.00 Achat matériel et machines*.

S. Humbert répond qu'il s'agit des panneaux routiers.

D. Renaud remarque que, dans le compte *440.3140.00 Entretien cimentières, parc et fontaines,* s'il s'agit de la réfection de la rampe de la salle des Cimes direction Marchissy.

S. Humbert répond qu'il faut réparer la rampe endommagée dangereuse en cas de gel, il a été surpris par le prix élevé du devis.

S. Meylan demande s'il y a eu plusieurs offres.

Le Syndic répond qu'il y avait 2 offres et que M Perrin est venu avec un ingénieur.

D. Rochat demande s'il n'y a eu un défaut de construction au départ pour que cette rampe s'abime aussi rapidement.

Le Syndic répond que c'est pour cette raison qu'un ingénieur est venu l'examiner mais il n'a pas trouvé de défaut.

Th. Pasquier souhaite des informations au sujet des achats du compte *440.3110.00 Matériel cimetières, parc et fontaines*.

S. Humbert dit que l'installation des barbecues est pour éviter les feux sauvages, mais réalise qu'il faut des installations résistantes et des points d'eau pour les gens qui font du sport sinon ils soulèvent les regards pour chercher de l'eau.

D. Renaud demande des informations sur le compte *440.3180.00 Honoraires et prestations de service*.

S. Humbert explique que ce compte nous permet de faire des études sur les points à améliorer sur le tracé de la Torne.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes

Th. Pasquier demande, au sujet du compte *510.3520.00 Participation groupement primaire Begnins,* si le coût par élève a augmenté.

D. Rochat a fait quelques recherches et dit c'est une conjonction de la clé de répartition sur le nombre d'habitants et d'élèves par commune et l'augmentation du budget 2024 du Canton.

N. Beck est à disposition de Th. Pasquier pour lui expliquer la composition de cette répartition.

G.-A. Suter remarque une augmentation du compte *511.3011.00 Traitement auxiliaires*.

N. Beck explique que l'augmentation de fréquentation de 60 à 80 élèves fait qu'il y a besoin d'une auxiliaire de plus, le taux d'encadrement étant de 1 pour 15. Ce poste supplémentaire explique l'augmentation des salaires. L'augmentation du nombre et du prix des repas se verra dans la participation de l'AISE.

K. Michalak Arpin demande pourquoi le compte 580.3010 Organiste est maintenu s'il n'y a presque plus de culte.

N. Beck répond que l'organe faitière nous a invité à revoir le salaire des organistes à la hausse.

Chapitre 6 Police

Pas de commentaire ni d'intervention.

Chapitre 7 Sécurité sociale

Th. Pasquier a constaté une forte diminution du compte *710.3525 Participation à des charges de prévoyance sociale régionales*.

N. Beck explique que la diminution est due à l'arrêt d'engagement du travailleur social (TS) de proximité. Par contre, on fait partie de l'AISE qui a un TS.

F. Gerber ajoute que l'ARAS lui a fourni les détails des tarifs pour arriver à CHF 3,45 p/habitant.

S. Meylan remarque une diminution du budget au compte 710.3655 Accueil petite enfance.

N. Beck l'attribue au fait que moins de petits Vaulis vont dans les structures sises sur les autres villages du réseau.

K. Michalak Arpin remarque l'augmentation du compte *710.3030 Cot. AVS/AI/AC*.

N. Beck explique que cela est dû à l'augmentation du temps de travail du personnel pour les 5 appartements occupés.

K. Michalak Arpin remarque également l'augmentation du compte *710.3181.00 Honoraires et prestations de service*.

N. Beck explique qu'il y a eu des problèmes de communication avec un résidant, davantage de rencontres avec le médecin conseil ont entre autres dû être organisées.

Chapitre 8 Services industriel

Ch. Sudan lit le commentaire sur le compte *810.4355.00 Abonnement et compteurs d'eau*.

G.-A. Suter demande la raison de la réduction.

Le Syndic explique que la Commune a un compte de réserve pour l'eau et on n'a que des recettes. Le prix de l'eau est trop élevé, mais au lieu de baisser ce prix, on préfère réduire le prix de l'abonnement.

D. Renaud remarque que le Conseil n'a pas parlé du plan d'investissement, il trouve que c'est ambitieux 17 millions.

La Présidente commente que nous avons passé beaucoup de temps ce soir à discuter le budget, cela lui fait très plaisir que les conseillers/ères l'aient bien étudié, elle rappelle que c'est la soirée la plus importante chaque année.

Ch. Clerc aurait apprécié que la CoFin fasse un rapport plus détaillé.

Ch. Sudan remercie, au nom de la CoFin, pour la remarque. Il est du même avis ! En fait, les commissaires ont supprimé pas mal d'éléments traités qui auraient pu être dans le rapport.

E. Epple demande la confiance de l'assemblée et ajoute que les membres de la CoFin ont travaillé 7 soirées, toutes les questions posées ont trouvé réponse à l'interne.

K. Michalak Arpin rétorque qu'il ne s'agit pas d'une question de confiance mais que les conseillers/ères aimeraient comprendre.

D. Rochat n'est pas d'accord avec E. Epple. Il trouve qu'il y a pas mal de questions posées ce soir auxquelles on n'a pas donné de réponse.

Sans autre intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le budget 2024 au vote avant la présentation du plan d'investissement.

- **Vote** : Le budget 2024 tel qu'amendé est accepté par 26 oui et une abstention.

Elle invite la Municipalité à commenter le plan d'investissement.

Le Syndic présente le plan d'investissement.

N. Beck admet que ce plan parait gourmand, mais il faut intégrer la notion d'opportunité car ils travaillent au quotidien avec des facteurs qui leur échappent. Il serait plus facile de s'appuyer sur une base de réflexion et ne pas passer à côté de quelque chose.

La Présidente remercie les intervenants pour la qualité du débat et toutes les personnes qui ont œuvré à ce budget. Elle remercie également Mme Gerber sous les applaudissements de l'assemblée. Mme Gerber prend congé du Conseil.

7. Communications des délégués aux associations.

D. Rochat, délégué à l'AISE, informe le Conseil que le 31 octobre, l'AISE a voté le budget avec augmentation. Il ajoute que la collaboration est très positive avec le CODIR et l'établissement sous la direction de G. Strobino.

E. Epple, délégué à Région de Nyon informe l'assemblée que la séance du Conseil intercommunal a eu lieu à Dully le soir précédent. Le budget 2024 a été accepté. Les objets de discussion étaient : la taxe de séjour, le problème de trésorerie de Télédôle, le soutien de CHF 50'000 par année à Vision du Réel, la promotion de la mobilité douce et le complexe multisport de Colovray.

8. Divers et propositions individuelles.

D. Renaud remarque que selon ce qu'on entend du PACom, plusieurs terrains vont être déclassés, dézonés. Or, en même temps, la demande d'accueil d'enfants augmente. Il aimerait juste que l'on n'utilise pas nos deniers pour construire des structures pour les enfants des autres villages.

S. Meylan est désolé de voir les environs de la laiterie devenus de vraies latrines de chiens. En changeant de sujet, il trouve triste que l'épicerie soit fermée aussi peu de temps après sa réouverture. Il demande si la Commune peut soutenir en proposant un loyer moindre afin de garder ce commerce de proximité au village.

S. Humbert répond que 2 nouvelles poubelles avec des sachets pour les déjections des chiens ont été installées. Les promeneurs de chiens devraient en faire usage.

O. Hog revient sur la problématique des places de parking et trouve que la Municipalité est en train de déplacer en haut le problème d'en bas. Il ajoute que des voitures professionnelles sont stationnées sur les places visiteurs.

S. Humbert répond que le marquage des places et la prise de contact avec les propriétaires des voitures résultent d'une réflexion de la Municipalité et que cela va résoudre une petite partie du problème.

L. Schelling demande s'il y a un contrôle de l'inscription et du paiement de la taxe de chien. CHF 100.- par année par chien, vu le nombre de chiens, cela devrait constituer une jolie somme.

Il n'y a pas de contrôle au village.

Ch. Clerc explique qu'à sa connaissance, il n'y a pas de contrôle au Canton de Vaud. En revanche, à Zurich, l'inscription de son chien est obligatoire, et on reçoit un médaillon pour l'inscription. Si on voit un chien sans médaillon, on sait qu'il n'est pas inscrit.

La Municipalité prend note.

Ch. Sudan ajoute qu'un propriétaire de chien peut ne pas l'inscrire même si cela est illégal.

P.-A. Gétaz demande des nouvelles pour les verres pour les manifestations.

N. Beck répond que la machine est relancée, ils seront prêts pour le tournoi d'Unihockey.

Th. Pasquier rappelle qu'il y a des fenêtres de l'Avent jusqu'au 23 décembre.

D. Renaud s'inquiète, un deuxième municipal démissionne dans une courte période.

Le Syndic relève que le phénomène est général et que Le Vaud n'est pas une exception. La Préfète dit qu'il faudrait une fusion, lui affirme qu'il faut une administration forte. Personnellement, il a beaucoup de plaisir à venir travailler.

L. Christinet souhaite savoir qui est le nouveau prestataire pour la police des constructions.

J. Oldacre répond que c'est Eddy Antonelli.

La Présidente rappelle au Conseil qu'une élection complémentaire pour un municipal et 12 suppléants au Conseil est prévue le 3 mars. Elle prie les conseillers/conseillères d'en parler autour d'eux afin de susciter des vocations.

La Présidente tient à remercier l'assemblée pour la participation à l'ensemble des travaux, elle leur adresse ses meilleurs vœux de fin d'année et souhaite que l'année 2024 soit moins morose que 2023.

Le Syndic invite l'assemblée à l'auberge pour le verre d'amitié et partager quelques pizzas pour cette dernière séance de l'année.

La séance est levée à 23h30.

Le Vaud, le 21 janvier 2024

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Lin Schelling
Secrétaire